

COMMUNE DE PUPILLIN

39600

N° 42 - COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 31 MAI 2018

Présents : JAQUIER Christian, BRENIAUX Blandine, CRINQUAND Mickaël, LORENTZ Jean-Jacques, CHARLES Valérie, FORESTIER Arnaud, JOLY Lionel, MAIRE Corinne, THIEVENT Claudine

Secrétaire de séance : CRINQUAND Mickaël

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

5) Autorisation à donner au Maire pour signer des conventions

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Étude de devis
- 2) Taxe de séjour
- 3) Décision Budgétaire Modificative budget eau/assainissement
- 4) Remplacement employé communal pour les vacances d'été
- 5) Autorisation à donner au Maire pour signer des conventions
- 6) Questions diverses

Le Maire présente aux conseillers le document de valorisation financière et fiscale 2017, fourni par la trésorerie de Poligny.

Il permet de visualiser l'évolution des dépenses et des recettes entre 2013 et 2017, les opérations d'investissement et leurs financement, l'endettement et la fiscalité locale.

1) Étude de devis

Le Maire informe les conseillers qu'une subvention de 9 906,21 € au titre de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) a été accordée pour la mise en accessibilité de l'église et du bâtiment de la Mairie. Elle correspond à 40 % du montant H. T. des travaux prévus.

Les dossiers présentés à la commission Départementale d'Accessibilité ont reçu un avis favorable avec seulement quelques prescriptions.

Concernée par cette affaire, Mme BRENIAUX Blandine quitte la séance.

Accessibilité Mairie et Église :

Après étude des différents devis, **le conseil accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise BRENIAUX d'un montant de 11 113,45 € H.T. pour les travaux de maçonnerie, création d'un faux plafond/doublage/isolation et carrelage à la salle polyvalente et à l'église.**

Il accepte également un devis de 315 € H.T. de la même entreprise pour modifier le palier devant la Mairie.

Mme BRENIAUX Blandine rentre en séance.

Arrivée de Mme MAIRE Corinne.

Après étude des différents devis, **le conseil retient le devis de l'entreprise LGS Laurent GROSS d'un montant de 4 778,15 € H.T. pour l'achat et la pose d'une nouvelle porte d'entrée de la salle polyvalente** qui sera située sur le coté droit du bâtiment de la mairie. Cette entrée sera l'entrée principale de la salle polyvalente.

Le conseil accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise GIBOUDEAUX Didier d'un montant de 220 € H.T. pour le déplacement du lave mains de la salle polyvalente.

Bois / ONF :

Le conseil accepte à l'unanimité le devis de l'ONF d'un montant de 2 031 € H.T. pour les travaux proposés dans la parcelle 13 (ouverture de cloisonnement et dégagement manuel) sur 0,25 ha et dans la parcelle 11 (préparation et plantation de hêtre) sur 0,40 ha soit 500 plants.

Réparation canalisation eaux pluviales vers abris bus :

Après étude des différentes propositions, **le conseil accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise BENOIT Père et Fils d'un montant de 779 € H.T. pour la réparation du canal en pierres situé vers l'abri bus, rue du Ploussard.**

2) Taxe de séjour

Le Maire rappelle que le conseil municipal a voté dans sa séance du 29 septembre 2016, les tarifs de la taxe de séjour à compter du 1^{er} janvier 2017 à savoir :

- Hébergement 4 étoiles : **0,90 € par personne et par nuitée,**
- Hébergement 3 étoiles : **0,60 € par personne et par nuitée,**
- Hébergement 2 étoiles : **0,50 € par personne et par nuitée,**
- Hébergement 1 étoile : **0,40 € par personne et par nuitée.**

Un nouvel établissement vient de s'ouvrir sur le village sans classement.

Le conseil décide avec une abstention et 8 voix pour, de compléter la délibération du 29 septembre 2016 en fixant le tarif des hébergements sans étoile à 0,40 € par personne et par nuitée.

3) Décision Budgétaire Modificative budget eau/assainissement

Suite aux travaux nécessaires sur le canal en pierres rue du Ploussard et suite au bilan 24 heures d'autosurveillance des rejets décidé lors d'un précédent conseil, il convient d'ajouter les crédits suivants au budget eau/assainissement :

Fonctionnement recettes :

- article 747 (chapitre 74) subvention et participation de la collectivité : + 3 000 €

Fonctionnement dépenses :

- article 61523 (chapitre 011) : réseaux : + 900 €
- article 617 (chapitre 011) : Études et recherches + 2 100 €

Cette décision budgétaire modificative est acceptée à l'unanimité.

4) Remplacement employé communal pour les vacances d'été

La commune recherche un employé communal à mi-temps du 23 juillet au 17 août en remplacement de M. PERROUX Philippe pendant ses congés cet été. La personne devra être âgée de 18 ans et posséder le permis B. Les candidatures devront être déposées en Mairie avant le 6 juillet 2018.

5) Autorisation à donner au Maire pour signer des conventions

Le conseil autorise à l'unanimité le Maire à signer la convention de servitude de passage de la fibre optique sur la commune de Pupillin (Rue du Ploussard et Chemin forestier), proposée par le Conseil Départemental. Cette convention donne lieu à une redevance annuelle d'un montant de 79,40 €.

Suite aux fusions des Communautés de Communes intervenues en 2017, il est nécessaire de procéder à des ajustements prenant en compte l'évolution du service Administration Des Sols de la Communauté de communes de Champagnole qui instruit nos documents d'urbanisme.

Le conseil autorise à l'unanimité le Maire à signer l'avenant à la convention relative à l'instruction des demandes d'autorisation et aux actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol ainsi que la convention actualisée.

6) Questions diverses

Demande du syndicat des vignerons :

Par courrier en date du 28 mai 2018, le Syndicat des vignerons de Pupillin sollicite la commune pour utiliser l'électricité du bâtiment communal le 28 juillet 2018 afin d'organiser une soirée « Omelette au vin jaune ».

Après en avoir discuté, le conseil autorise à l'unanimité le syndicat des vignerons à utiliser gratuitement l'électricité du hangar communal pour cette soirée.

Villes et Villages fleuris :

Le Maire s'est rendu à la remise des prix des Villes et Villages fleuris 2017 au Conseil Départemental. Nous avons conservé les 2 fleurs et une coupe ainsi qu'une subvention de 70 € a été attribuée à la commune.

Vu l'obligation depuis 2017 de cotiser au Conseil National des Villes et Villages Fleuris pour un montant de 90 €, le conseil décide à l'unanimité de ne plus participer au concours à compter de 2018.

INFORMATIONS :

FETE DE L'ART :

Les PLOUSS'ARTS auront lieu cette année sur une journée le dimanche 24 juin 2018 de 10 h à 18h.

La circulation sera interdite (sauf pour les services d'urgences : incendie et secours) de 8 heures à 21 heures le dimanche 24 juin :

- dans une partie de la Rue du Ploussard allant de la Rue Abbé Guichard à la rue du Savagnin (accès possible au parking du Grapiot pour les clients du restaurant)
- Cour du bâtiment du chalet,
- Parking de l'église et de la mairie,
- Rue Bagier

PUPILLIN
Dimanche 24 juin 2018 de 10 h à 18 h

Plouss'arts
Expositions

Peinture Sculpture Photo
Artisanat d'Art

Démonstration de savoir faire.

Buvette, restauration rapide.

Organisé par l'association Sportive et Culturelle de Pupillin.

Pupillin Plouss'arts

La circulation se fait en sens unique de 9 heures à 21 heures le 24 juin :

- **Rue du Savagnin** : de la rue du Ploussard à la rue des Vendanges

Le stationnement sera interdit (sauf pour les services d'urgences : d'incendie et secours) de 8 heures à 21 heures le 24 juin :

- Cour du bâtiment du chalet,
- Rue Abbé Guichard,
- Rue Paul-Emile Victor,
- Rue des Vendanges,
- Rue du Ploussard (RD 246 + voie communale n°6 : c'est-à-dire entre les 2 panneaux d'agglomération),
- Place de l'église,
- Rue du Savagnin,
- Devant la Mairie

Seuls les artistes sont autorisés à stationner leur véhicule à côté de leur stand.

Stationnement gênant :

Nous vous rappelons la réglementation en vigueur : Un passage de 3,50m dans les rues doit être laissé pour le passage des véhicules de secours et d'incendie.

Défense des dessertes ferroviaires du Jura :

Sylvie VERMEILLET, Sénatrice du Jura invite la population à manifester son mécontentement contre la suppression de l'arrêt du soir à Mouchard du seul TGV quotidien pendant 7 mois consécutifs, de mars à novembre. Un rassemblement est prévu le lundi 11 juin à 19h45, sur le parvis de la gare de Mouchard. Possibilité de co-voiturage, départ 19h à la mairie pour les personnes intéressées.

Solstice d'été organisé par le Pudding Théâtre :

Un spectacle suivi d'un pique-nique goûter aura lieu le dimanche 17 juin en début d'après midi, dans un champ à la sortie de Mathenay en direction de Molamboz. Pour ce goûter, des tartes et gâteaux seront proposés aux spectateurs. Chaque commune doit en préparer 3. Si des habitants veulent participer, ils peuvent contacter Valérie CHARLES qui coordonnera cette confection.

Cimetière :

L'installation du columbarium, des caves urnes et du jardin du souvenir est maintenant terminée.

Il est dès à présent possible de réserver une concession.

Les tarifs votés lors du conseil municipal du 11 janvier dernier sont les suivants :

- | | |
|---------------------------|---|
| - En pleine terre : | trentenaire : 80 €
cinquantenaire : 130 € |
| - Cave urne sans plaque : | trentenaire : 350 €
cinquantenaire : 500 € |

